



ASSR1 et ASSR2

publié le 20/02/2025



Préparation et passation de l'ASSR1 et l'ASSR2

Descriptif :

Les séances d'entraînement et de passation de l'ASSR1 et de l'ASSR2 sont programmées.

Les attestations scolaires de sécurité routière (ASSR1 et ASSR2) et l'attestation de sécurité routière (ASR) ont un caractère obligatoire conformément à l'arrêté du 25 mars 2007 relatif à l'organisation et à la délivrance des attestations scolaires de sécurité routière de premier et de second niveau, de l'attestation de sécurité routière et de l'attestation d'éducation à la route.

L'obtention de l'ASSR1, de l'ASSR2 ou de l'ASR permet de se présenter à la partie pratique du brevet de sécurité routière (BSR) correspondant à la catégorie AM du permis de conduire (conduite d'un deux-roues motorisé ou d'un quadricycle léger dès 14 ans).

Les épreuves des ASSR1 et ASSR2 sont organisées dans tous les établissements publics et privés sous contrat relevant du Ministère de l'Education Nationale.

L'épreuve de l'ASSR1 est organisée pour les candidats des classes de 5e, et l'épreuve de l'ASSR2 pour les candidats des classes de 3e.

Pour l'année scolaire 2024-2025, les épreuves d'ASSR1 (classes de 5e) se dérouleront du 5 au 19 mai. Les épreuves de l'ASSR2 (classes de 3e) se tiendront du 2 au 12 juin.

Une séance d'entraînement à l'ASSR1 est prévue pour chaque classe de 5e sur des temps de permanence, en présence d'un assistant d'éducation (entre le 7 et le 11 avril).

L'accès au site grand public permet également de s'entraîner sans identifiant.

<https://e-assr.education-securite-routiere.fr>

Les élèves de 3e pourront s'entraîner chez eux **entre le 4 avril (17h) et le 7 avril (17h)** sur une session programmée. Ils ont également accès au site grand public sans identifiant.

Les séances sont indiquées sur l'emploi du temps Pronote des élèves.

Portfolio



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.